



Nombre de conseillers.....43  
 En exercice..... 43  
 Présents à la séance.....36  
 Pouvoirs.....07  
 Excusés..... 00

<b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL          DU 15 AVRIL 2021</b>
--

DF/CD

**N° 2021-04-09 : BUDGET PRINCIPAL VILLE – BUDGET SUPPLEMENTAIRE –  
 EXERCICE 2021**

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, lieu de réunion exceptionnel afin de permettre le respect de la distanciation sociale nécessaire du fait de la crise sanitaire liée à la COVID 19, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 2 avril 2021.

**Présents :**

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	ADLANI Myriam
BOUDJEMAI Kaïssa	ATTARD Gérard	HAMZA Ali
MONIER Annick	MAKHLOUF Dounia	DJABALI Sara
MANTEL Serge	LAFARGUE Jean-Claude	BEREZIN Serge
MILOTI Donni	GUIMARAES Odette	LE BLEGUET Marie-Thérèse
BORDES Roselyne	LEROUX Pierre-Olivier	COLLET Marie-Madeleine
CARRATALA Henri	DI IORIO Rina	MAUROBET Catherine
MICONNET Olivier	MARKARIAN Olivier	AOUATI Kheireddine
HERRMANN Marie-Catherine	FOURNIER Marine	BITATSI-TRACHET Françoise
AIDOUDI Salem	CHASSAIN Clément	TRILLAUD Laurent
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BERNARD Anne	HODÉ Laurence
ARNAUD Philippe	BARATTA Jean-Pierre	PERRAULT Gérard

**Pouvoirs :**

LE COZ Lucie	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
KOUCEM Yacine	à LEROUX Pierre-Olivier
DELERUELLE Quentin	à MANTEL Serge
SEGABIOT Brigitte	à MAUROBET Catherine
BACH Raphaël	à BITATSI-TRACHET Françoise
JOLY Nathalie	à TRILLAUD Laurent
ROSSINI Christel	à HODÉ Laurence

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une Secrétaire de séance. Mme FOURNIER a été désignée pour remplir ces fonctions.

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P.56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43  
 courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

*Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire*

Le Conseil municipal ;

Sur proposition de M. Mantel, rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 relative aux communes et aux établissements publics communaux ;

Vu la délibération n° 2021-02-04 du Conseil municipal en date du 04 février 2021 adoptant le budget primitif 2021 ;

Vu la délibération n° 2021-04-07 du Conseil municipal en date du 15 avril 2021 affectant les résultats de la Ville pour l'exercice 2020 ;

Vu la réunion de la 1<sup>ère</sup> commission permanente en date du 8 avril 2021 ;

Considérant la discordance de présentation lors du vote du Budget Primitif 2021 du 04 février 2021, sans conséquence sur l'équilibre général du budget mais qu'il convient de mentionner dans un article correctif spécifique, sur les montants des dépenses de fonctionnement des chapitres 012 et 65 ainsi que des recettes de fonctionnement des chapitres 73 et 74, entre le tableau récapitulatif figurant dans l'article 1 de la délibération n° 2021-02-04 d'un côté, et l'annexe de l'autre ;

Considérant le résultat cumulé 2020 et le report 2019 excédentaire en fonctionnement de 6 023 361,76 € et déficitaire en investissement de 1 165 881,19 € à inscrire au compte 001 en dépenses ;

Considérant en reports les restes à réaliser 2020 en investissements de 5 860 490,20€ en dépenses et de 3 737 504,00€ en recettes, soit un solde déficitaire de 2.122.986,20€ ;

Considérant le besoin de financement net négatif à couvrir de 3 288 867,39 € par affectation en recettes au compte 1068 d'Excédents de fonctionnement capitalisés ;

Considérant le solde de fonctionnement en résultant de 2 734 494,37 € à affecter en recettes au compte 002 d'excédents de fonctionnement ;

Considérant en ce qui concerne la section de fonctionnement, le besoin de réviser les recettes de soins du CMS au compte 7066 au vu des premiers mois ;

Considérant que des besoins complémentaires se sont fait jour de 7 200€ au compte 6231 d'annonces et insertions pour publication des marchés publics recensés, 22 000€ au compte 615231 d'entretien voiries suite à attribution du marché de désherbage, 20.000€ au compte 61521 d'entretien terrains pour réparation de clôtures et portails ;

Considérant les aléas sur les projets immobiliers en cours sur les écoles faisant apparaître des besoins nouveaux de 28 800€ au compte 6135 de locations mobilières pour quatre modulaires temporaires, 8 000€ au compte 611 de contrats de prestations de service pour branchements électriques provisoires, 87 000€ au compte 6241 de transport de biens pour déménagements de mobiliers, et 160 062,37€ au compte 60632 de fournitures de petit équipement pour divers imprévus tous services ;

Considérant la nécessité d'abonder de 36 500€ le compte 65733 de subvention de fonctionnement aux départements pour utilisation 2020-2021 du gymnase Germaine Tillion, de 7 650€ le compte 6574 de subventions aux associations pour les activités de Sport à l'école jusqu'à fin décembre 2021, de 5 000€ le compte 6535 de formation des élus ;

Considérant, en ce qui concerne la section d'investissement, au chapitre 204 de subventions d'équipement versées, la nécessité d'abonder de 21 950€ le compte 204112 de contingent de dépenses du service incendie pour le solde 2020 ;

Considérant les besoins nouveaux en raison d'aléas sur projets immobiliers en cours sur les écoles de 61 200€ au compte 2184 pour remplacement de mobilier ancien sur l'école Vauban, au compte 2188 d'autres immobilisations corporelles de 53 500€ pour 3 containers de stockage de mobilier et 22 défibrillateurs pour toutes écoles, 1 392€ d'équipements sécurité incendie pour les 4 modulaires de Vauban ;

Considérant que d'autres besoins complémentaires pour divers services se sont fait jour à hauteur de 6 440€ au compte 2188 pour du matériel vidéo de communication, 50 000€ au compte 2128 d'agencements de terrains pour installation de clôtures et portails ;

Considérant la convention d'acquisition des murs du marché Jacob de 1 227 600€ dont 613 800€ pour 2021 figuraient au budget primitif au compte 2115 de terrains bâtis ;

Considérant le besoin de faire face aux imprévus du chapitre 21 en abondant le compte 2184 à hauteur de 44 000€ ;

Considérant au chapitre 23 d'immobilisations en cours le besoin d'abonder le compte 2313 d'immobilisations en cours sur constructions à hauteur de 200 000€ pour aléas résultant des retards consécutifs au COVID pour les travaux de construction de l'école élémentaire Vauban, 300 000€ pour nouveaux chantiers ou évolution des besoins sur chantiers en cours, 500 000€ pour aménagement de classes et réfection de sanitaires dans le Centre Nature Poudrerie en vue de besoins futurs, 160 000€ pour aménagement de bureaux dans les locaux du 10 place François Mitterrand en prévision du départ annoncé de la Trésorerie Générale ;

Après en avoir délibéré ;

**A la majorité par :**

**- 36 voix pour :**

MARTIN Pierre-Yves	MOULINAT-KERGOAT Hélène	CHASSAIN Clément
BOUDJEMAI Kaissa +	ARNAUD Philippe	BERNARD Anne
Le COZ Lucie	CARCREFF Corinne	BARATTA Jean-Pierre
MANTEL Serge +	ATTARD Gérard	ADLANI Myriam
DELERUELLE Quentin	MAKHLOUF Dounia	HAMZA Ali
MONIER Annick	LAFARGUE Jean-Claude	DJABALI Sara
MILOTI Donni	GUIMARAES Odette	BEREZIN Serge
BORDES Roselyne	LEROUX Pierre-Olivier +	LE BLEGUET Marie-Thérèse
CARRATALA Henri	KOUCEM Yacine	COLLET Marie-Madeleine
MICONNET Olivier	DI IORIO Rina	MAUROBET Catherine +
HERRMANN Marie-Catherine	MARKARIAN Olivier	SEGABIOT Brigitte
AIDOUDI Salem	FOURNIER Marine	AOUATI Kheireddine

**- 7 voix contre :**

BITATSI-TRACHET Françoise +	HODE Laurence +
BACH Raphaël	ROSSINI Christel
TRILLAUD Laurent +	PERRAULT Gérard
JOLY Nathalie	

Article 1 : Dit que dans le Budget Primitif 2021 tel que voté le 04 février 2021, le chapitre 012 Charges de personnel s'élève à 38 922 854,97€, le chapitre 65 Autres charges de gestion courante s'élève à 3 915 507,44€, le chapitre 73 Impôts et Taxes s'élève à 47 465 450€,00 et le chapitre 74 Dotations, subventions s'élève à 10 080 168,86€.

Article 2 : Vote les dispositions budgétaires retracées dans le budget supplémentaire du budget principal de la ville pour l'exercice 2021, ci-annexé et résumé comme suit :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
CHAPITRE	NATURE	MONTANTS	CHAPITRE	NATURE	MONTANTS
011	60632	160 062,37	002	002	2 734 494,37
011	611	8 000,00	70	7066	-340 000,00
011	6135	28 800,00			
011	61521	20 000,00			
011	615231	22 000,00			
011	6231	7 200,00			
011	6241	87 000,00			
023	023	2 012 282,00			
65	6535	5 000,00			
65	65733	36 500,00			
65	6574	7 650,00			
TOTAL		2 394 494,37	TOTAL		2 394 494,37

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
CHAPITRE	NATURE	MONTANTS	CHAPITRE	NATURE	MONTANTS
001	001	1 165 881,19	021	021	2 012 282,00
204	204112	21 950,00	10	1068	3 288 867,39
21	2115	613 800,00			
21	2128	50 000,00			
21	2184	105 200,00			
21	2188	61 332,00			
23	2313	1 160 000,00			
TOTAL		3 178 163,19	TOTAL		5 301 149,39
SOLDE BS		2 122 986,20			

REPORTS DE CREDIT (RC) VILLE					
001	001	5 860 490,20	001	001	3 737 504,00
TOTAL		5 860 490,20	TOTAL		3 737 504,00
SOLDE RC					-2 122 986,20
TOTAL BS + RAR (RC)		11 433 147,76	TOTAL		11 433 147,76

Article 3 : Précise qu'à ce stade, le budget global 2021 y compris les Reports de Crédits, s'élève à 92 446 218,97€ au lieu de 81 013 071,21 soit : en section de fonctionnement 66 817 604,06 € et en section d'investissement, y compris les Reports de Crédits, 25 628 614,91 €.

Annexe 1 : Budget Supplémentaire – Budget principal de la Ville – Exercice 2021

Ainsi fait et délibéré en séance le 15 avril 2021.



Pierre-Yves MARTIN  
Maire de Livry-Gargan

Attache P 19 AVR. 2021

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20210415-2021-04-09-DE  
Date de télétransmission : 19/04/2021  
Date de réception préfecture : 19/04/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.